

ASSOCIATION FRANÇAISE DES ORCHESTRES AFO

Communiqué de presse

Paris, le 27 juin 2017

L'Association Française des Orchestres (AFO) s'associe à « la rentrée en musique » des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale

Les orchestres membres de l'Association Française des Orchestres s'associent à l'initiative du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de la culture de proposer aux élèves des moments musicaux, le 4 septembre prochain lors de la rentrée scolaire.

Cette initiative d'une forte portée symbolique fait écho aux actions engagées par les musiciens dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, en étroite relation avec les enseignants et les médiateurs.

L'initiative conjointe aux deux ministères rejoint le souhait constant des professionnels de la musique vivante de voir les efforts de tous se conjuguer, pour enfin permettre que des projets de sensibilisation et d'éducation se déroulent sur le long terme au sein des établissements d'enseignement de tous types.

L'AFO y voit également la reconnaissance des multiples qualités de la musique : elle contribue au développement des facultés cognitives; elle apaise et rend curieux tout à la fois. Parce que sa pratique oblige à l'écoute de soi comme à l'écoute de l'autre, elle est un vecteur de socialisation et d'apprentissage du collectif. Elle contribue ainsi au renforcement du lien social et à une société plus inventive et plus solidaire.

Avant tout, son écoute et sa pratique sont l'opportunité de purs moments de plaisir.

Contact Presse AFO

Clémence Quesnel

Adjointe au directeur

Tél. : 01 42 80 26 27

Mél. : cquesnel@france-orchestres.com

Suivez-nous sur :

FB : [@franceorchestres](https://www.facebook.com/franceorchestres)

TW : [@aforchestres](https://twitter.com/aforchestres)

A propos de l'AFO

L'AFO (france-orchestres.com) est l'organisation professionnelle des orchestres en France créée à l'initiative des orchestres permanents avec le soutien de la DGCA – Ministère de la Culture en 2000.

- Observatoire de la profession, l'AFO organise la collecte et le partage d'informations relatives à l'activité des orchestres membres.
- Centre de ressources, l'AFO accompagne les orchestres sur des questions communes dans tous les domaines de leur activité : études, publications, stages de formation.
- Porte-parole de la profession, l'AFO contribue à la définition des politiques culturelles et à la coopération internationale : rencontres thématiques, manifestations, réseau européen des orchestres.

L'AFO anime le Réseau Européen des orchestres (orchestras-forum.eu). Elle adhère également aux organisations européennes Pearle et Culture Action Europe.